

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit Mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 21 Mai 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 4

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie, CAMELIN Christine, COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte et GUILLAUME Marie-Hélène, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. GUIHOT Nathalie*), Mme GILLET Maryline (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. POINTEAU Jean-Luc et FLIPPOT Jacky.

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif – Exercice 2014 |
|----------------|--|

N° 2015 / 05 / 10

Le service public de l'assainissement non collectif est une compétence de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

En application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif doit être présenté au Conseil Communautaire puis, devant l'assemblée délibérante de chaque Conseil Municipal.

Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public de l'assainissement non-collectif est géré.

Ce rapport a été présenté et approuvé en Conseil Communautaire le 18 mars 2015.

L'avis du Conseil Municipal sera mis à disposition du public avec le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Blain.

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

.../...

Le Conseil municipal,

✓ *APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2014.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 1^{er} Juin 2015,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150528-CM-2015-05-10-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2015
Date de réception préfecture : 01/06/2015